

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : L116/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2243/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de Livourne, 80. Pose de deux enseignes.
(Dossier traité par Mme C. Lheureux)

En réponse à votre lettre du 7 août 2014, sous référence, reçue le 8 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10 septembre 2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de la maison d'Octave Van Rysselberghe, sise rue de Livourne 83.

Elle vise le placement de plusieurs enseignes : une enseigne parallèle éclairée, deux enseignes perpendiculaires, et de petites enseignes vinyles collées sur la vitrine.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées auraient peu d'impact sur l'édifice classé mais qu'elles sont très nombreuses. La CRMS demande de veiller au respect strict des prescriptions du RRU en vigueur.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- S.P.R.B. - D.U. : M. Fr. Timmermans
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).